



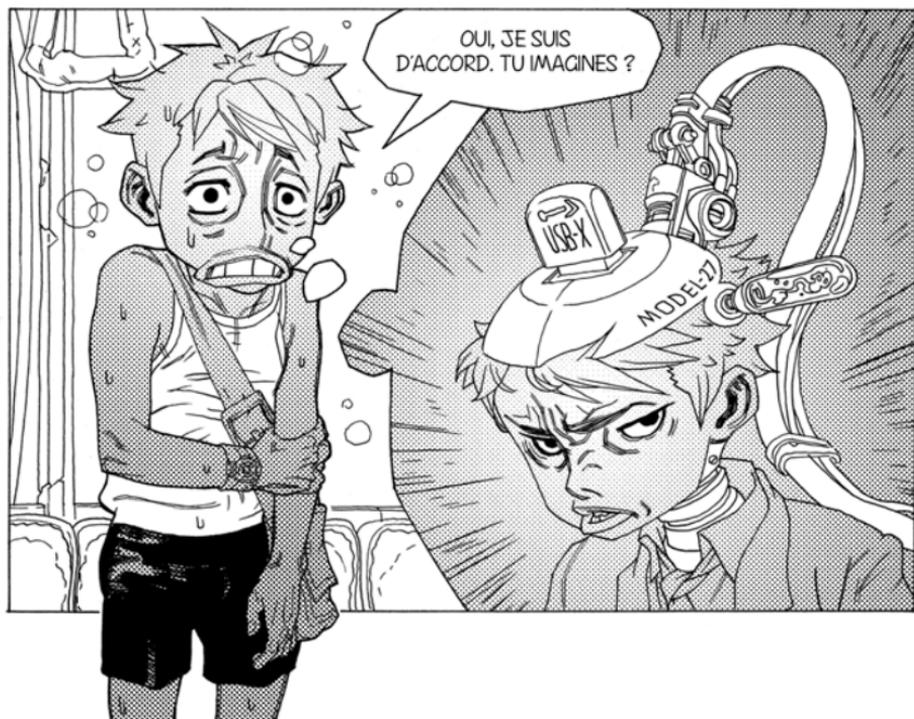
J'AI 18 ANS:
JE VOTE !



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TELEGRAPHES LUX







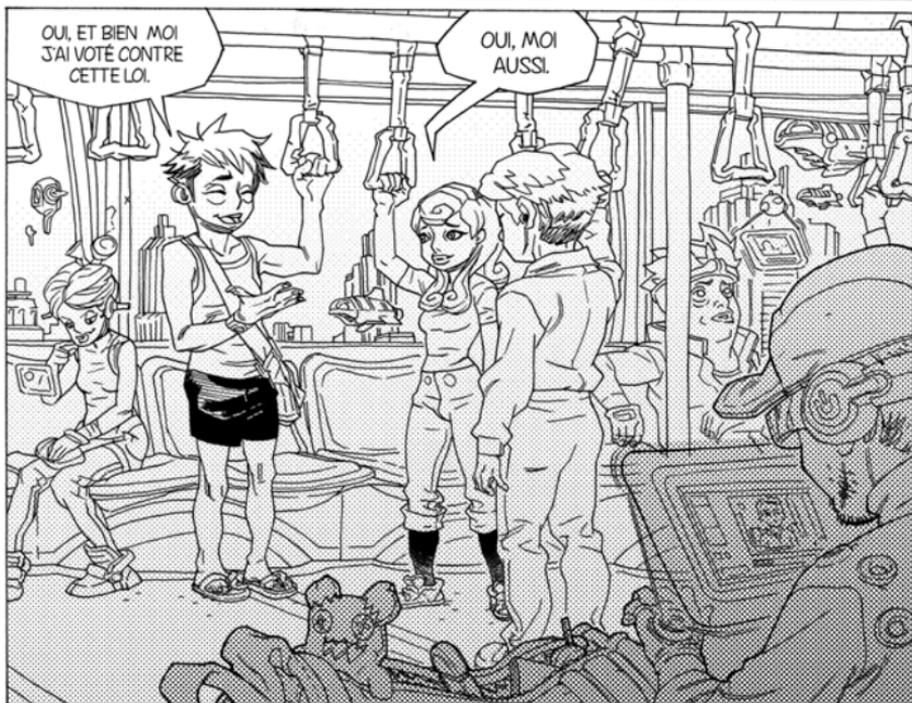
VOUS N'ÊTES
VRAIMENT PAS
VOUS DEUX.

L'AVENIR C'EST
LA TECHNOLOGIE.



ON POURRAIT PAR EXEMPLE
S'IMPLANTER PLUS DE MÉMOIRE,
TRAVAILLER EN DORMANT.

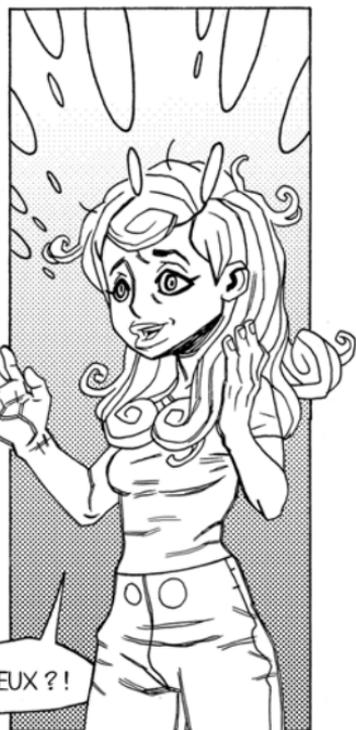
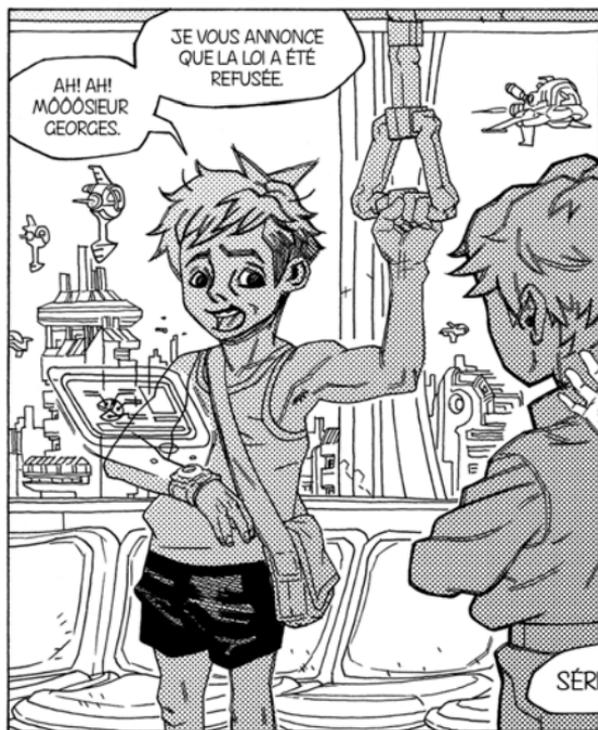
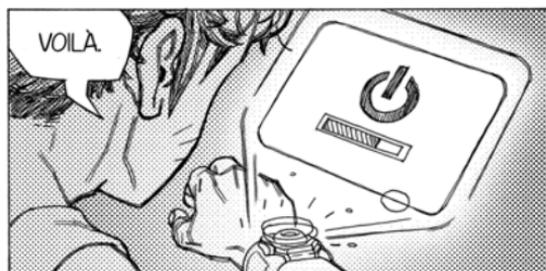
CE SERAIT GÉNIAL
FINANCIÈREMENT.



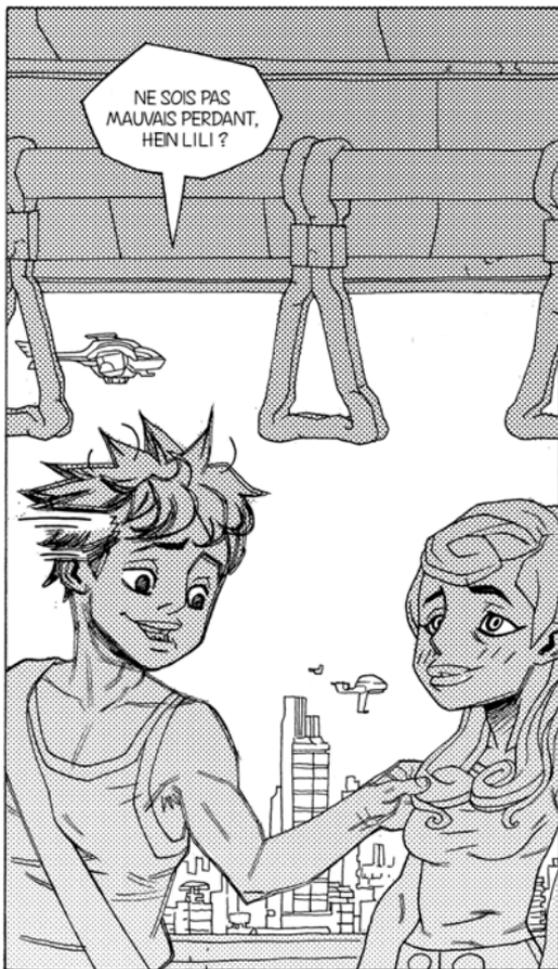
OUI, ET BIEN MOI
J'AI VOTÉ CONTRE
CETTE LOI.

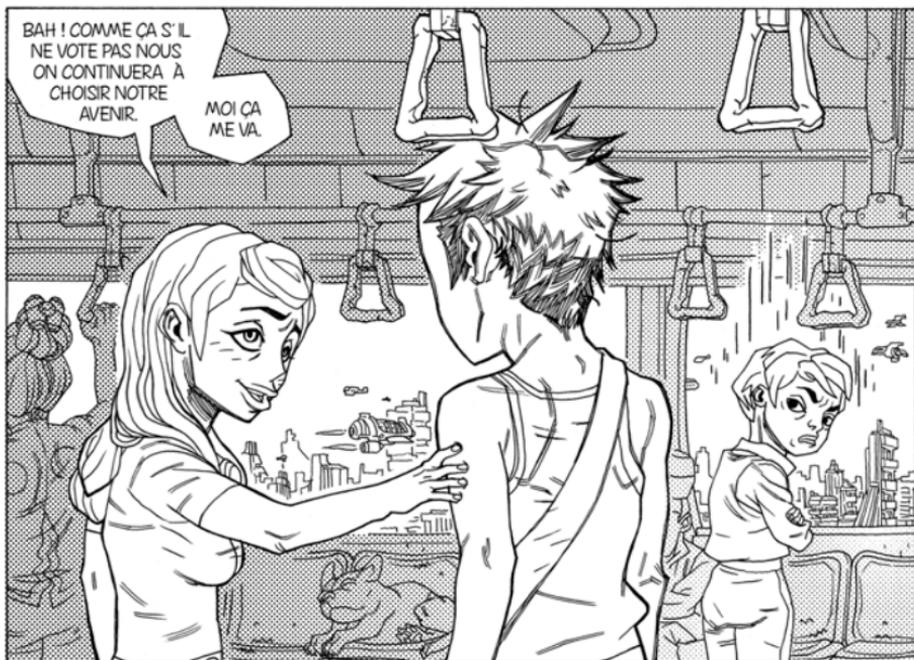
OUI, MOI
AUSSI.











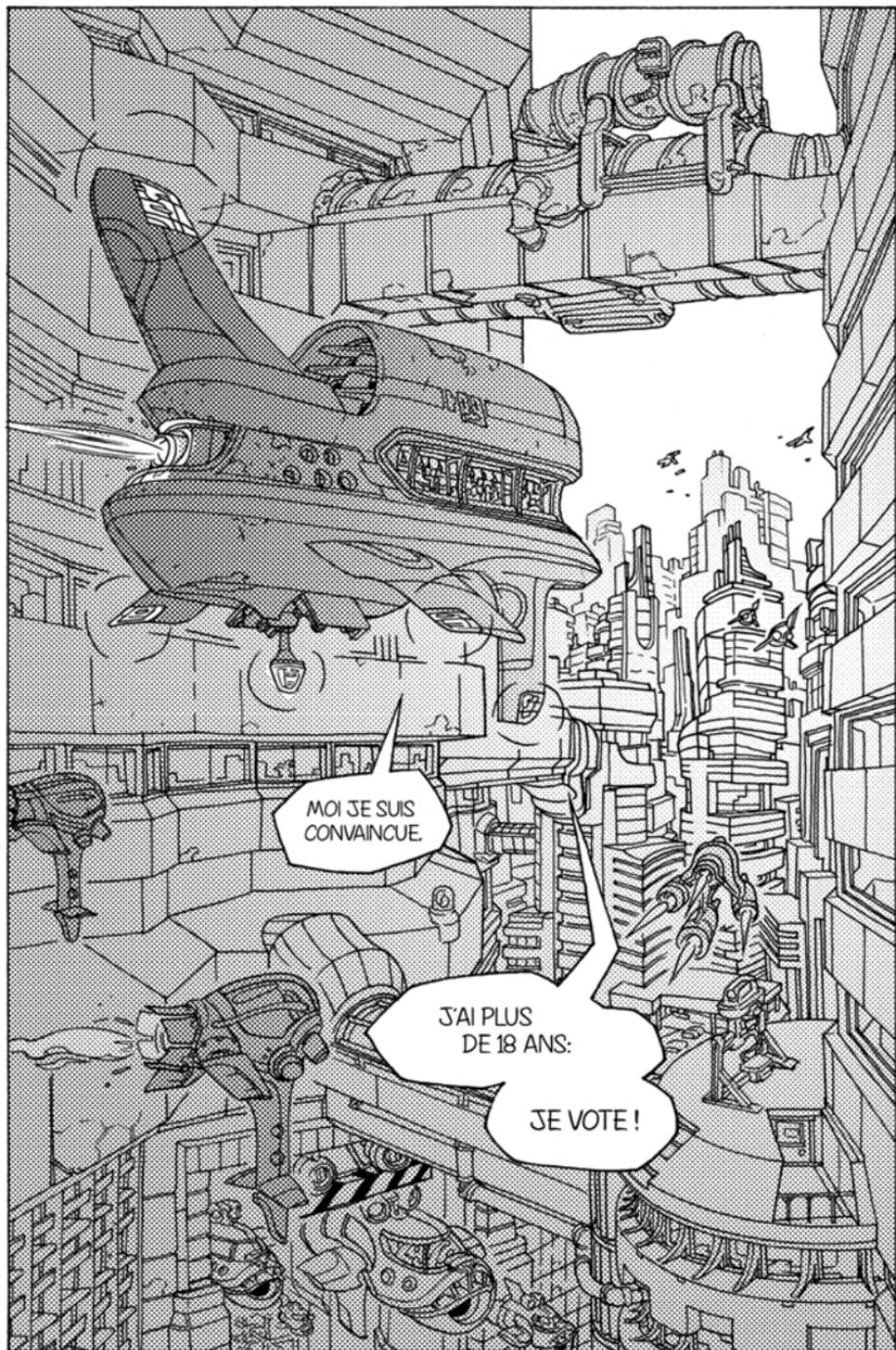


HA HA!
HAA!!

TSSS..

ALORS, QUI A
RAISON ?

HA!
HA!



MOI JE SUIS
CONVAINCUE.

J'AI PLUS
DE 18 ANS:

JE VOTE !



LE FUTUR EST DANS
NOS MAINS GEORGES !



MMM...

POUR VOTER, IL SUFFIT
D'AVOIR 18 ANS, D'ÊTRE CITOYEN
SUISSE, D'AVOIR TOUS SES DROITS
CIVIQUES ET D'Y PENSER.

À GENÈVE, LES RESSORTISSANTS
ÉTRANGERS PEUVENT ÉGALEMENT VOTER
À L'OCCASION DES VOTATIONS ET
DES ÉLECTIONS COMMUNALES,
POUR AUTANT QU'ILS AIENT
LEUR DOMICILE EN SUISSE
DEPUIS AU MOINS HUIT ANS.

EN PLUS, À 18 ANS
VOUS POUVEZ AUSSI
SIGNER DES RÉFÉRENDUMS
ET DES INITIATIVES.



J'AI 18 ANS ET PLUS:

JE VAIS VOTER !!!



COMMENT VOTER ?

DÈS 18 ANS, VOUS RECEVREZ AUTOMATIQUEMENT CHEZ VOUS VOTRE MATÉRIEL DE VOTE.

À GENÈVE, IL Y A TROIS FAÇONS DE VOTER :

- EN ALLANT AU LOCAL DE VOTE ENTRE 10H ET 12H, LE DIMANCHE DE L'ÉLECTION OU DE LA VOTATION, AVEC SON ENVELOPPE DE VOTE, SON BULLETIN DE VOTE, SA CARTE DE VOTE ET UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ;
- PAR CORRESPONDANCE, EN RENVOYANT AU SERVICE DES VOTATIONS ET ÉLECTIONS, L'ENVELOPPE DE VOTE AVEC LE BULLETIN DE VOTE REMPLI, AINSI QUE LA CARTE DE VOTE SIGNÉE EN INDIQUANT SA DATE DE NAISSANCE ;
- PAR INTERNET, MAIS UNIQUEMENT POUR CERTAINES COMMUNES ET POUR LES GENEVOIS-ES DOMICILIÉ-E-S À L'ÉTRANGER.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,
CONSULTEZ LE SITE :

www.ge.ch/votations-elections

OU APPELEZ LE

SERVICE DES VOTATIONS ET ÉLECTIONS

CHANCELLERIE D'ÉTAT

TÉL. 022 546 52 00



ARRÊTE UN PEU DE
RÂLER GEORGES.

MMM...



SI VOUS PENSEZ QUE VOUS NE POUVEZ
PAS FAIRE LA DIFFÉRENCE EN VOTANT,

VOICI UN EXEMPLE QUI DEVRAIT
VOUS FAIRE CHANGER D'AVIS:

LORS DE LA VOTATION
DU 17 MAI 2009,
LA LOI SUR
LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE
A ÉTÉ APPROUVÉE PAR
50,1% DE OUI CONTRE 49,9% DE NON.

DANS NOTRE PAYS, NOUS
AVONS LA CHANCE DE POUVOIR
NOUS EXPRIMER LIBREMENT.

CE N'EST PAS LE CAS PARTOUT.

NE LAISSE PAS PASSER
TA CHANCE DE CHANGER
TON FUTUR.



J'AI 18 ANS ET PLUS:
JE VAIS VOTER !!!

